

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

19, avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMÉA CEDEX

N° 2011-33602/DENV

Nouméa, le 16 AOUT 2011

Le directeur,

à

Monsieur le directeur
de la société Calédonienne de Services Publics (CSP)
12 route de l'Anse Vata
BP 179
98845 NOUMÉA CEDEX

Objet : recommandations pour interdire la pêche et la baignade en baie de Koutio Kouéta
Pièce jointe : courrier adressé à la commune de Nouméa suite aux conclusions de l'étude
des risques sanitaires et environnementaux du centre d'enfouissement technique de Ducos

Monsieur le directeur,

Veuillez trouver ci-joint, pour votre information, le courrier adressé à la commune de Nouméa concernant les recommandations d'interdiction de pêche et de baignade qui sont proposées dans l'étude des risques sanitaires et environnementaux réalisée suite à la prise de l'arrêté de mise en demeure n°369-2008/PS du 11 mars 2008 concernant le centre d'enfouissement technique de Ducos.

Comme convenu avec vos services, un extrait de cette étude des risques sanitaires et environnementaux que vous nous avez fait parvenir sous référence n°110729A APK/APK en date du 29 juillet 2011 a été joint au courrier afin de donner les éléments d'appréciation nécessaires à la commune de Nouméa sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

Jacques FOURMY

